

Communiqué de Presse

27 octobre 2021

CPF : le secteur de la formation se dote d'une charte de déontologie

Engagée depuis 30 ans dans la promotion d'une offre de formation de qualité, la fédération Les Acteurs de la Compétence (anciennement FFP) est à l'initiative d'une charte de déontologie pour la vente de prestations éligibles au Compte Personnel de Formation.

Cette charte promeut le développement d'une offre de qualité sur le CPF et encourage l'augmentation de l'accès au développement des compétences. En effet, près de 2.5 millions d'entrées en formation ont été permises en deux ans depuis le lancement du portail MonCompteFormation le 1^{er} décembre 2019. Avant la monétisation des droits en 2018, seulement 500 000 personnes se sont formés grâce au CPF.

La charte éclaire les consommateurs dans leurs choix lorsqu'ils mobilisent leur CPF et s'appuie sur les règles de droit s'appliquant à la profession et les conditions générales d'utilisation (CGU) de MonCompteFormation. Toute entreprise de formation appliquant ces règles de droit peut se prévaloir de la présente charte.

« La filière des entreprises du développement des compétences est mobilisée pour répondre au plus près des besoins en compétences des territoires et du pays. Dans un contexte de fortes transformations de notre économie, cet enjeu est plus que jamais majeur pour l'avenir. Il est essentiel de valoriser les professionnels du secteur et de favoriser la confiance dans les outils efficaces mis en place pour faciliter l'accès direct au développement de ses compétences. » précise Pierre Courbebaisse, Président des Acteurs de la Compétence.

[Consulter la Charte de déontologie](#)

Contact Presse : Naïs Laurandel
nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr

Les Acteurs de la Compétence*, organisation professionnelle fédère et représente plus de 1200 entreprises de formation et du développement des compétences et leurs 2300 établissements. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 3 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

**Anciennement Fédération de la Formation Professionnelle.*